

COMMUNE DE SAINT MARTIN DE QUEYRIERES

Note de présentation brève et synthétique BUDGETS PRIMITIFS 2021 Conseil municipal du 29 mars 2021

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Cadre Général du budget primitif

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital des emprunts de la commune, le surplus constitue de l'autofinancement qui permet d'abonder le financement des investissements programmés par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux et en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et des subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget 2021 a été réalisé sur les mêmes bases que les années précédentes, il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de poursuivre les investissements tout en contenant la dette,
- de mobiliser des subventions auprès du Département des Hautes-Alpes, de la Région PACA, de l'Etat et de l'Europe chaque fois que c'est possible,
- de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale.

Budget Principal

Le budget principal 2021 s'élève à 3 442 417.41 € répartis à raison de 1 849 690.35 € en section de fonctionnement et de 1 592 727.06 € en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre donc à hauteur de 1 849 690.35€.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 1 324 788.01 € et sont financées par des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 1 337 878.89 €, dégagant ainsi une épargne brute de 13 090.88 €

Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2020	BP 2021	Evolution
011	Charges à caractère général	455 328,20	468 547,65	2,90%
012	charges de personnel	572 269,00	602 400,00	5,27%
014	Atténuation de produits	46 258,00	46 280,00	0,05%
65	Autres charges de gestion courante	144 473,00	146 666,00	1,52%
66	Charges financières	45 024,25	41 434,36	-7,97%
67	Charges exceptionnelles	16 075,00	9 000,00	-44,01%
68	Dotations aux provisions		460,00	
022	Dépenses imprévues	10 000,00	10 000,00	0,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	3 463,00	
023	Virement à la section d'investissement	525 247,77	521 439,34	-0,73%
	TOTAL	1 814 675,22	1 849 690,35	1,93%

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, elles s'élèvent à 468 547.65€.

Les charges de personnel (012) sont estimées à 602 400€ avec une augmentation de 5.27% en raison de l'évolution des carrières des agents et de l'embauche d'un agent saisonnier auprès des services techniques et d'un personnel en renfort pour la gestion du temps de restauration en lien avec la situation sanitaire.

La commune compte 14 agents titulaires dont 7 à temps non complet et 3 agents non titulaires représentant au total 13.88 équivalent temps plein.

Le chapitre 014 «Atténuations de produits » retrace le reversement de fonds de péréquation à destination de communes et établissements intercommunaux moins favorisés dans la cadre réforme fiscale.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 146 666€, il regroupe les indemnités des élus, les subventions allouées au SDISS, au budget annexe de l'eau et aux associations.

Les charges financières (66) (intérêts des emprunts) s'établissent à 41 434.36€, en baisse de près de 8%.

Les charges exceptionnelles (67) regroupent les secours et dots, la remise du loyer de la licence IV (en lien avec la crise sanitaire) et l'annulation de titres sur les exercices antérieurs.

Au chapitre 68 est inscrit le montant des dotations aux provisions représentant 15% du montant des sommes à recouvrer de plus de deux ans.

Le chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre sections » concerne l'amortissement des terrains transférés à la CCPE pour la réalisation de la ZA Le Villaret.

Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2020	BP 2021	Evolution
013	Atténuation de charges	7 900,00	-	-100,00%
70	Produits des services, du domaine	123 187,00	73 800,00	-40,09%
73	Impôts et taxes	921 371,00	789 009,00	-14,37%
74	Dotations et participations	143 746,00	279 793,00	94,64%
75	Autres produits de gestion courante	78 996,00	87 460,89	10,72%
77	Produits exceptionnels	7 000,00	107 816,00	1440,23%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	100 000,00	0,00%
002	Résultat reporté	432 475,22	411 811,46	-4,78%
	TOTAL	1 814 675,22	1 849 690,35	1,93%

Les produits prévisionnels services et du domaine (chapitre 70) sont estimés à 73 800€ et comprennent principalement les redevances de la restauration scolaire et de la garderie, les remboursements (personnel, carburant, assurances) du budget eau et des interventions pour le Département, EDF et la CCPE.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève à 789 009€, il est constitué des produits des impôts locaux et des attributions de compensation de la Fiscalité Professionnelle Unique et de la taxe sur l'électricité.

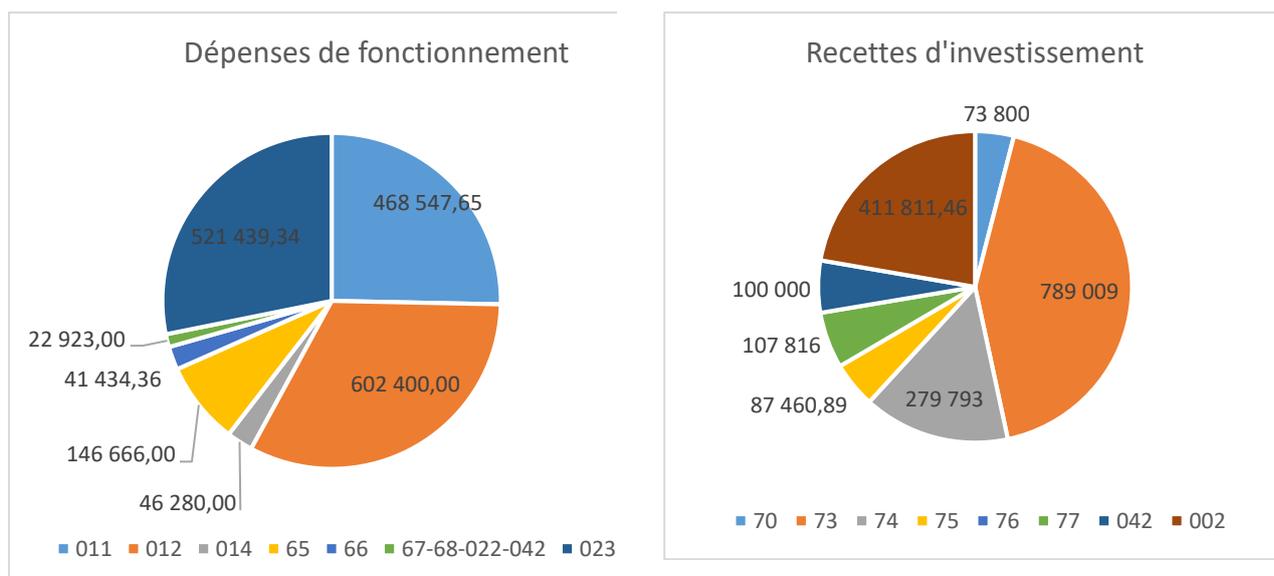
Les dotations et participations (74) sont estimées à 279 793€ issue de dotations de l'Etat (DGF, Dotation de solidarité rurale), des compensations fiscales (plus conséquentes suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales) et de participations de partenaires institutionnels.

Les autres produits de gestion courante (75) d'un montant de 87 460.89€ concernent l'encaissement des loyers, le versement du budget électricité et la vente de l'électricité générée par le photovoltaïque de l'école et le remboursement du chauffage du centre socioculturel.

Les produits exceptionnels (77) recouvrent le remboursement des montants avancés pour la construction du centre équestre.

Le chapitre 042 comprend les travaux en régie, travaux réalisés par les services techniques qui viennent enrichir le patrimoine de la commune.

Le résultat reporté de l'exercice 2020 s'élève à 411 811.46€.



Compte tenu de tous ces éléments, la section de fonctionnement dégage un virement de 521 439.34€ au profit de la section d'investissement (chapitre 023).

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 592 727.06 €

Dépenses d'investissement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2020	BP 2021	Evolution
001	Déficit d'investissement reporté	382 054,68	302 215,39	-20,90%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 213,00	4 753,00	291,84%
13	Subventions d'investissement		11 891,90	
16	Emprunts et dettes	173 360,48	170 410,17	-1,70%
20	Immobilisations incorporelles	72 698,00	124 802,00	71,67%
21	Immobilisations corporelles	290 803,47	507 790,36	74,62%
23	Immobilisations en cours	826 489,44	370 864,24	-55,13%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	100 000,00	0,00%
	TOTAL	1 846 619,07	1 592 727,06	-13,75%

Outre le remboursement du capital de la dette pour 170 410.17€, une enveloppe d'un peu plus de 1 million est consacrée aux travaux et aux achats d'équipements.

On trouve :

- les opérations courantes dans le cadre d'entretien et de renouvellement de matériel avec l'acquisition d'un engin de déneigement, la réfection de voirie dans différents hameaux, l'entretien de bâtiments communaux, la sécurisation de falaises d'escalade ;

- Les opérations déjà engagées qui se poursuivent en 2021 avec la restauration de l'Eglise de St Martin, la réfection des réseaux du Villaret, la réhabilitation de la salle de la Chasse, de la cabane pastorale de Fontfroide, les études pour la réalisation d'un cheminement doux entre Prelles et St Martin, la reprise de la révision du PLU et la fin de l'adressage ;

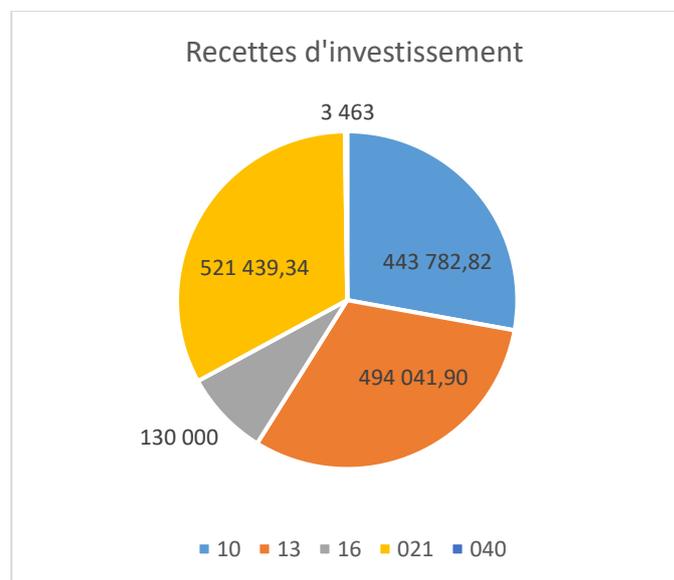
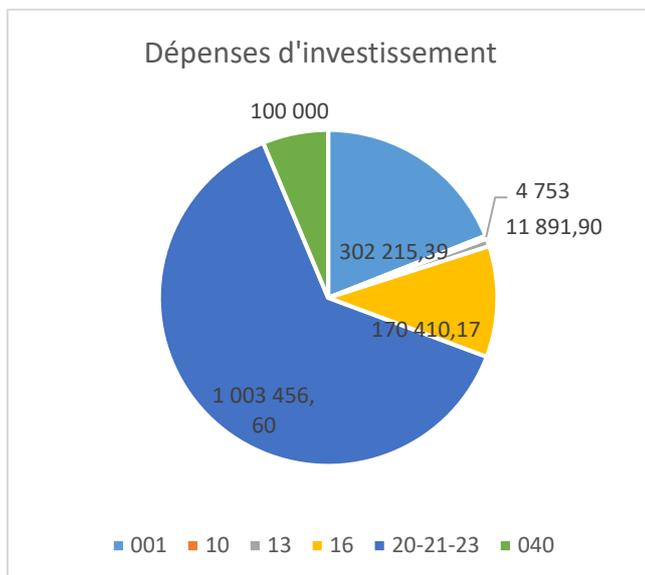
- le lancement de nouvelles opérations dont les études de la protection contre les chutes de blocs à St Martin, du dimensionnement de la ventilation du bâtiment de la Miraille et de l'agrandissement de l'école Les prés verts au niveau de la salle de restauration.

n°	Opération	Montant
0300	Révision du PLU	30 600,00
0301	Adressage	9 295,42
1102	Restauration Eglise de St Martin	133 062,51
1204	Zone Artisanale Le Villaret	8 915,44
1207	Achat terrains captages	10 000,00
1304	Réfection clocher chapelle du Villaret	3 600,00
1503	Protection contre les chutes de blocs	42 000,00
1702	Réhabilitation maison de la Chasse	32 856,57
1801	Cheminement doux	38 400,00
1901	Voirie 2019	45 427,88
1902	Réfection réseaux Le Villaret	237 801,73
1903	Cabanes pastorales	60 525,45
1904	Aménagement centre équestre	14 032,98
198	Achat de terrains	15 000,00
199	Achat de matériel	196 572,94
201	Sécurisation traversées de village	4 290,00
2016	Enfouissement réseaux	25 987,84
202	Entretien Ecoles d'escalade	13 290,95
2101	Voirie 2021	67 982,89
2102	Bâtiment La Miraille - Radon	4 512,00
2103	Agrandissement Ecole LPV	5 000,00
699	Réfection bâtiments	4 302,00
	TOTAL	1 003 456,60

Recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2020	BP 2021	Evolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	482 910,68	443 782,82	-8,10%
13	Subventions d'investissement	593 660,62	494 041,90	-16,78%
16	Emprunts	244 800,00	130 000,00	-46,90%
021	Virement du fonctionnement	525 247,77	521 439,34	-0,73%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		3 463,00	
	TOTAL	1 846 619,07	1 592 727,06	-13,75%

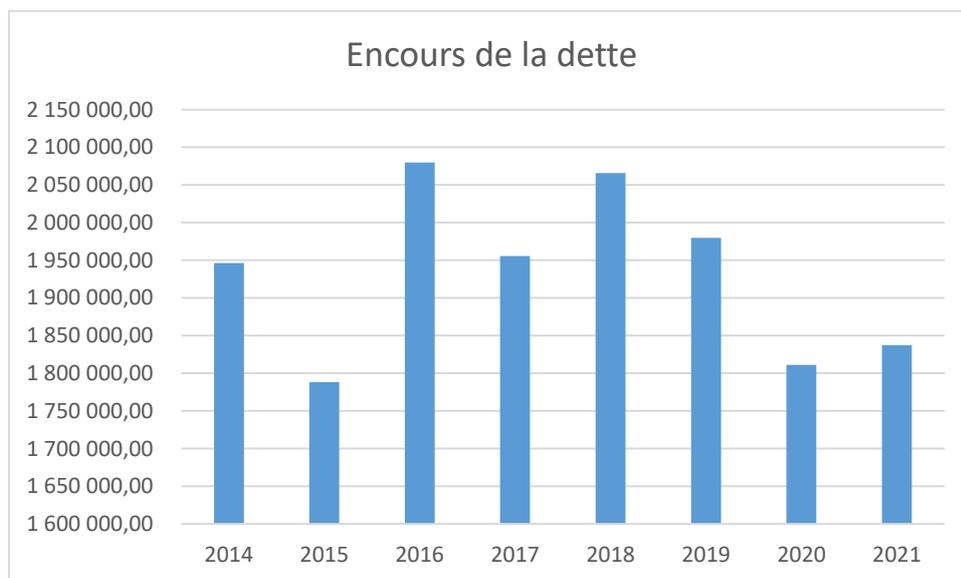
Les dépenses sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement et le report de l'excédent de l'exercice 2020), le FCTVA, les subventions, ainsi que par l'inscription d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 130 000€.



Etat de la dette

Evolution de l'encours de la dette

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 946 290,55	1 788 232,00	2 079 708,06	1 955 713,97	2 066 024,67	1 979 663,95	1 810 932,49	1 837 572,01



L'encours de la dette au 31 décembre 2020 s'élève à 1 837 572.01 € soit 1 578.67€ par habitant.

La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser l'encours de la dette si l'autofinancement brut dégagé sur l'exercice d'une année était complètement consacré à ce remboursement est de 7.18 années grâce à une épargne brute de 255 956.08€ au 31 décembre 2020.

Budget Annexe Eau

Le budget regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées au service d'eau potable. Le budget primitif de l'eau 2021 s'élève à 625 163.06 € répartis à raison de 324 977.44 € en section de fonctionnement et de 300 185.62 € en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 324 977.44 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	BP 2020	BP 2021	Evolution
011	Charges à caractère général	74 664,07	74 602,65	-0,08%
012	Charges de personnel	27 000,00	30 000,00	11,11%
014	Attenuation de produits	14 000,00	17 000,00	21,43%
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00	2 500,00	0,00%
66	Charges financières	4 456,72	4 205,88	-5,63%
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0,00%
68	Dotations aux provisions		2 400,00	
022	Dépenses imprévues	3 000,00	3 000,00	0,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	32 393,57	33 372,57	3,02%
023	Virement à la section d'investissement	56 947,76	156 896,34	175,51%
	TOTAL	215 962,12	324 977,44	50,48%

Les charges à caractère général (011) couvrent les dépenses courantes nécessaires à l'entretien des réseaux, les analyses d'eau, la redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements.

Les charges de personnel (012) correspondent au remboursement de frais de personnel au budget principal.

L'atténuation de produits (014) recouvre le reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique perçu au cours de l'année précédente.

Les charges financières (66) correspondent aux intérêts des emprunts.

Les charges exceptionnelles (67) recouvrent les annulations de titres sur les exercices antérieurs.

Au chapitre 68 est inscrit le montant des dotations aux provisions représentant 15% du montant des sommes à recouvrer de plus de deux ans.

Les dotations aux amortissements (042) s'élèvent à 33 372.57€

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	BP 2020	BP 2021	Evolution
70	Produits des services, du domaine	116 000,00	116 000,00	0,00%
74	Dotations et participations	12 000,00	10 000,00	-16,67%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	140 646,00	181,29%
002	Résultat reporté	37 962,12	58 331,44	53,66%
	TOTAL	215 962,12	324 977,44	50,48%

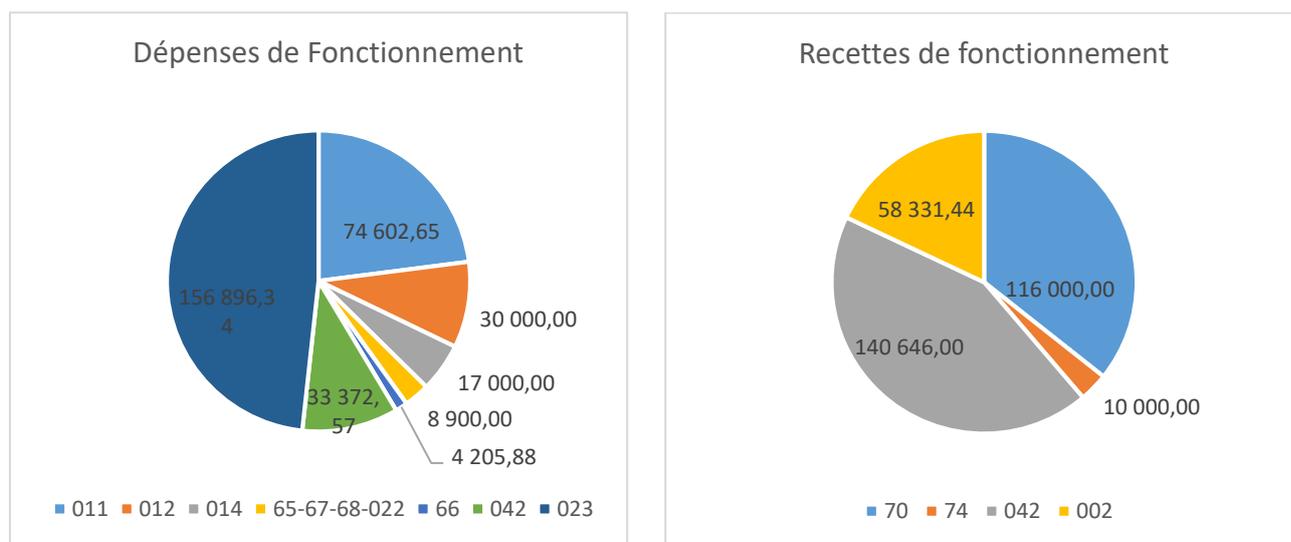
Les recettes regroupent :

Les produits des services (70) : la vente de l'eau et l'encaissement de la redevance pollution. La participation de la commune pour équilibrer le budget (74)

Les opérations d'ordre (042) concernent les travaux en régie (50 000 €) et la régularisation du transfert des subventions d'investissement au compte de résultat (85 337€ au titre de la régularisation, 5 309 € au titre de l'année en cours. La reprise s'effectue au même rythme que l'amortissement des immobilisations pour lesquelles les subventions ont été perçues.

Le résultat reporté (002) de l'exercice 2020 s'élève à 156 896.34€.

Compte tenu de tous ces éléments, la section de fonctionnement dégage un virement de 156 896.34 € au profit de la section d'investissement (chapitre 023).



La section d'investissement s'équilibre à 300 185.62 €

Les dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	BP 2020	BP 2021	Evolution
001	Déficit d'investissement reporté	30 961,47	6 512,60	-78,97%
16	Emprunts et dettes	13 671,84	13 922,68	1,83%
21	Immobilisations corporelles	16 255,13	16 255,13	0,00%
23	Immobilisations en cours	190 602,35	117 849,21	-38,17%
020	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00	0,00%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	140 646,00	181,29%
	TOTAL	306 490,79	300 185,62	-2,06%

Outre le remboursement du capital de la dette pour 13 922.68 € une enveloppe d'un peu plus de 134 000 € est consacrée aux travaux.

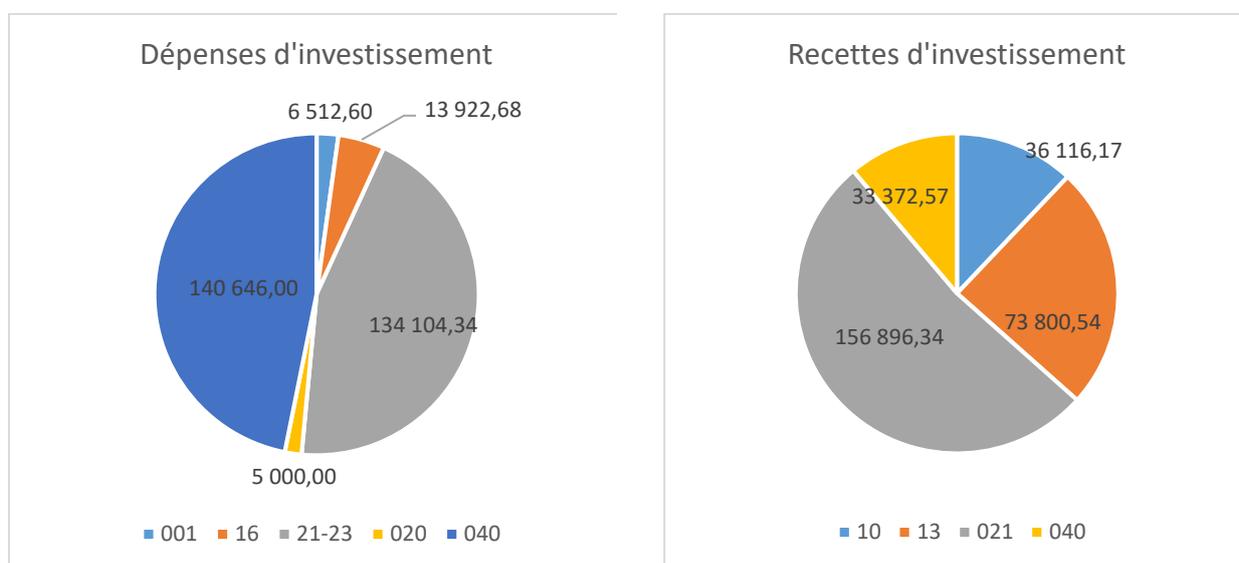
On trouve :

- la protection des captages avec la clôture des périmètres de protection (57 511.20€)
- le remboursement des branchements d'eau potable de la ZA Le Villaret à la CCPE (16 255.13€)
- la poursuite de la réfection du réseau d'eau potable du hameau du Villaret. (60 338.01€)

Recettes d'Investissement

Chapitre	Intitulé	BP 2020	BP 2021	Evolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	53 427,47	36 116,17	-32,40%
13	Subventions d'investissement	163 721,99	73 800,54	-54,92%
021	Virement du fonctionnement	56 947,76	156 896,34	175,51%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	32 393,57	33 372,57	3,02%
	TOTAL	306 490,79	300 185,62	-2,06%

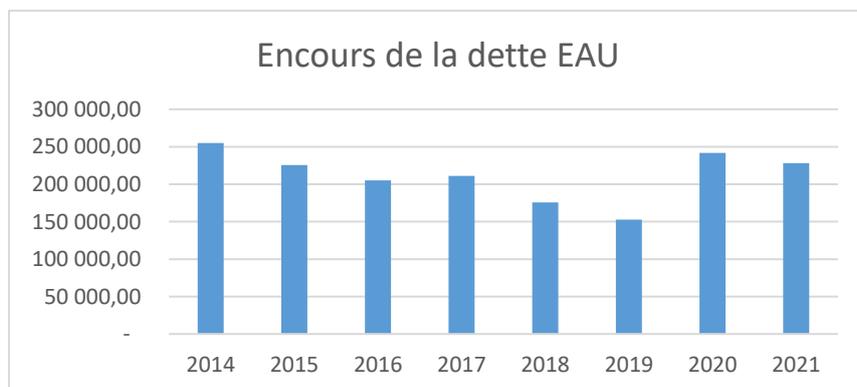
Les dépenses sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement et le report de l'excédent de l'exercice 2020), le FCTVA, les subventions.



Etat de la dette

Evolution de l'encours de la dette

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
254 889,09	225 620,09	204 968,17	211 067,38	175 846,29	152 707,41	241 839,13	228 167,29



L'encours de la dette au 31 décembre 2020 s'élève à 226 167.29 € soit 196.02€ par habitant.

La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser l'encours de la dette si l'autofinancement brut dégagé sur l'exercice d'une année était complètement consacré à ce remboursement est de 6.83 années grâce à une épargne brute de 33 426.83€ au 31 décembre 2020.

Budget Annexe Electricité

Le budget annexe Electricité a un seul objet : l'encaissement de la redevance versée par EDSB dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la gestion du réseau et la fourniture d'électricité.

Le budget se présente en une seule partie, la section de fonctionnement qui s'équilibre à 13 060.89 €

En recettes, le montant de la redevance est estimé à 10 000 € auquel s'ajoute le résultat d'exploitation 2020 reporté de 3 060.89€.

La dépense est constituée par le versement de l'excédent (13 060.89€) au budget principal.

Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2020	BP 2021	Evolution
67	Charges exceptionnelles	10 321,00	13 060,89	26,55%
	TOTAL	10 321,00	13 060,89	26,55%

Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2020	BP 2021	Evolution
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	10 000,00	0,00%
002	Résultat reporté	321,00	3 060,89	853,55%
	TOTAL	10 321,00	13 060,89	26,55%